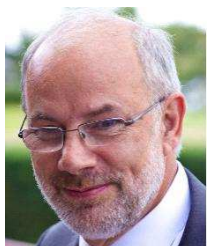


Le mot du Maire



Chères Martinodiennes, chers Martinodiens,

Le Conseil Municipal vient de voter le budget : équilibre fragile entre les dépenses, les recettes et les investissements.

Je me suis longuement entretenu avec le trésorier (percepteur) dont la fonction est de valider le contenu des budgets des Communes. A mes inquiétudes et incertitudes sur l'avenir de nos moyens financiers, sa réponse a été pragmatique. Notre budget ne dégage pas beaucoup d'excédents mais compte tenu de la baisse des dotations, il est considéré comme un bon budget. Bien des communes cherchent encore à ce jour à équilibrer leur budget. C'est une vision réaliste mais pas optimiste pour l'avenir. Bonne lecture !!

Votre Maire, Jean-Marie DURIEZ

Stade Jean-Luc Godefroy

En Mars 2017, le Maire avait sollicité l'accord du Conseil Municipal sur le principe de réalisation d'un terrain synthétique avec trois objectifs:

- avoir un terrain mixte football et hockey pour apporter une nouvelle activité sportive pour nos jeunes;
- réduire les frais de fonctionnement;
- trouver un dispositif permettant de « surseoir » ou de « contourner » l'obligation de la Commune de financer sa part obligatoire de 30% : le Maire ne souhaitant pas investir un seul euro.

Beaucoup de joueurs viennent de Beauvais mais la loi interdit à toute Commune d'aider financièrement une autre Commune. La création d'un syndicat mixte entre Beauvais et Saint-Martin a été retenue offrant ainsi à Beauvais la possibilité de verser 200 000 euros à la réalisation d'un terrain synthétique. Ce point d'autofinancement étant réglé, le projet est relancé.



Les PACS en Mairie

Le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune. Pour le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer. Depuis **novembre 2017**, l'enregistrement des PACS est transféré à l'officier de l'état civil de la Mairie (et non plus au tribunal). Il suffit de prendre rendez-vous auprès de la Mairie afin de se renseigner sur la démarche à suivre et de retirer le dossier.

RAPPEL

Depuis **mars 2017**, les demandes de carte nationale d'identité se font à la Mairie de Beauvais ou d'Auneuil. N'hésitez pas à les contacter pour une prise de rendez-vous.



Les dossiers d'urbanisme sont à déposer uniquement les mardis de 17h à 18h30 en présence de l'adjoint .

Vie communale : école



INSCRIPTIONS 2018-2019

Mme Catherine DESCHAMPS-BERGER,
Directrice de l'école, recevra les parents
des enfants **nés en 2015** et avant :

**Le lundi 14 mai, le jeudi 17 mai de 16h30 à 18h30
et le vendredi 18 mai toute la journée.**

**En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre RDV au
03.44.02.01.77**

N'oubliez pas de passer en Mairie **début mai** pour
retirer votre certificat d'inscription à remettre à la
directrice, avec le carnet de santé de l'enfant (en
vérifiant que les vaccinations sont à jour) et le
certificat de radiation (pour les élèves venant de
l'extérieur).

Centre de loisirs



Il débutera cette année sur notre
commune du **9 au 27 juillet** et
continuera sur celle de Aux Marais
du **30 juillet au 24 août**.

Les dossiers d'inscription seront
disponibles sur le site internet

www.saint-martin-le-noeud.fr ou en mairie à partir
du 17 avril 2018.

Le centre accueille les enfants de 3 à 17 ans de 9h à
17h. Pour information, une garderie est à disposition
de 8h à 9h et de 17h à 18h. Les repas pris à la cantine
sont au même tarif que pendant l'année scolaire.

En plus des activités, les enfants pourront faire de
belles sorties. Les années précédentes, ils sont allés
à la mer de sable, à la maison de la nature, Hérouval,
Aventurland avec un léger supplément.



La troisième édition des jeux entre les habitants
des villages de Rainvillers, Saint-Martin-le-Nœud,
Saint-Léger-en-Bray et Aux Marais aura lieu le

samedi 16 juin 2018 à Rainvillers.

**Réservez cette date pour représenter et soutenir
notre équipe. Les bulletins d'inscription seront
distribués prochainement.**

Concours de dessin

Remerciements à Monsieur et Madame LACOTE,
notre boulanger, pour avoir organisé un concours de
dessin pour les 3-10 ans sur le thème de Pâques. Plus
de 30 enfants ont participé. Tous les dessins sont
visibles à la boulangerie. Les plus beaux ont été
récompensés par un chocolat.



A vos agendas



Le 8 mai, les comités des
fêtes de Saint-Martin et
Aux Marais vous invitent à
un spectacle Eaux, Sons et
Lumières pour un
hommage aux anciens
combattants.

La commémoration aura donc lieu
exceptionnellement à **19h30** à l'église de Aux Marais
et sera suivie d'un vin d'honneur.

Le 3 juin 2018, le comité des
fêtes de Aux Marais organise
une grande course de voitures à
pédales à l'occasion de la fête de
la voiture ancienne. Notre village
participera à la course grâce à la
voiture réalisée par Patrick LANEZ que nous
remercions.



**Si vous souhaitez participer,
venez vous inscrire à la Mairie !!!**



Le 4 juin 2018 : remise à niveau du
code la route et de la conduite .

Inscriptions obligatoires à la Mairie.

VIE ASSOCIATIVE

Le **28 mars**, le comité des fêtes, en partenariat avec le théâtre du Beauvaisis a proposé le spectacle «**Comme en 14**» d'Adèle Chignon.



Plus de 100 personnes ont assisté à ce théâtre-concert. A travers un mélange de musique, de chansons revisitées, de témoignages et d'anecdotes, ils se sont retrouvés au cœur de l'été 14 avec un air de la Madelon en tête. La soirée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié où chacun a pu échanger avec les artistes.



Bravo à Frédérique, Jérôme et Fabrice pour leur belle prestation.

Le **Club Arc en Ciel** (CAC 60) a organisé le 25 mars, une sortie théâtre «**Le Gros Diamant du Prince Ludwig**» à Paris. Braquage de banque mené par de vrais bras cassés. Une pièce avec des décors qui changent à chaque scène. Un groupe de jazz superbe, et surtout de très bon acteurs qui ont fait passer un après-midi rempli de rires.



L'Escopette Picarde a installé les premiers panneaux isolants sur le pas de tir 50 mètres. Ces derniers couvrent le bruit émis par les armes longues à gros calibres.

Moins de bruit pour les riverains.

A venir

L'UFOLEP met en place une action « **Matinée séniors** » le **13 avril de 9h à 12h** à destination d'un public mixte sédentaire et de plus de 55 ans.

L'UFOLEP propose déjà une diversité d'activités toujours adaptées au public des séniors. L'éducateur sportif propose des activités classiques d'entretien du corps et de renforcement musculaire (gymnastique douce, atelier d'équilibre, relaxation...), des activités de pleine nature (randonnées, initiation tir à l'arc...), des activités ludiques collectives (jeux de ballons...) tous les vendredis **de 10h à 11h à la salle des fêtes.**

Alors, venez essayer !!

Le **Club Arc en Ciel** (CAC 60) organise le **29 avril 2018** la 37ème brocante.

Buvette et restauration sur place.

4€ le mètre linéaire (3m minimum).

Réservation et paiement avant le 21 avril 2018 auprès de Monsieur Jean-Michel

MAURAN au **06.09.76.80.74** ou

03.44.05.26.57



La fanfare de Aux Marais « **BLV Music Show** » fête ses **70 ans**. Retrouvez-la, le **7 avril** à St Paul avec les Sapeurs Pompiers de Paris, le **14 avril** à l'Elispace pour le TAPTOE et le **16 mai** à Aux Marais avec le Paris Brass Band pour le concert de clôture.



Renseignements et réservation auprès de Monsieur Laurent THOPART au **03.44.48.19.88** ou sur le www.blv-tapoe-show.fr

Rappel

Mesdames, Messieurs les responsables d'associations, nous vous rappelons que les informations que vous souhaitez voir paraître dans le bulletin municipal doivent parvenir à la Mairie le plus rapidement possible. Vous pouvez nous adresser votre article par mail ou courrier **sinon nous ne pourrions pas intégrer votre annonce.**

Un grand merci à Mesdames Corinne COULOMBEL et Catherine NOLENT qui ont décoré l'agence postale pour fêter l'arrivée du printemps.



Caroline souhaiterait enrichir la bibliothèque avec des CD ou DVD.
Alors n'hésitez pas à lui apporter ceux qui ne vous servent plus.

Cadre de vie : environnement

La collecte des déchets verts reprendra
le lundi 02 avril

Le **conteneur** prévu à cet effet est à sortir le dimanche soir et
rentrer le lundi soir au plus tard.

Le **point vert** retrouve ses horaires d'été :
le lundi de 9h à 12h et le samedi de 13h à 16h.



La commune n'utilise aucun produit phytosanitaire conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte. L'utilisation de techniques alternatives entraîne donc un surplus de travail pour les agents communaux mais les avantages sont indéniables pour la protection de l'environnement, la santé des habitants et des agents. **Voici quelques trucs et astuces naturels pour le désherbage :**

Le vinaigre blanc : 1l pour 1/2l d'eau. Son action est rapide et spectaculaire s'il est appliqué en plein soleil. Il est très efficace sur les mousses et détruit les jeunes pousses jusqu'à la racine. Il brûle les feuilles de la plupart des végétaux mais n'empêche pas la reprise des plantes annuelles.

L'eau de cuisson (pommes de terre ou riz) fonctionne très bien si elle est utilisée bouillante ou très chaude. Évitez l'eau salée car le sel est un puissant bactéricide qui se stocke dans le sol et détruit les micro-organismes !

MAIRIE : 03 44 02 18 52 - FAX 03 44 02 93 49
mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr

OUVERTURE MAIRIE :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 10h30
Mardi et jeudi de 17h à 18h30

OUVERTURE AGENCE POSTALE : 03 44 05 36 41
Mardi et Jeudi de 9h à 12 h - Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h30 - Samedi de 11 h à 12 h

Bulletin réalisé et reproduit par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique

Charte de bon voisinage, un outil de bonne entente entre agriculteurs et particuliers....

La charte de bon voisinage a été élaborée conjointement entre la chambre d'agriculture de l'Oise, le Conseil départemental, l'Union des maires de l'Oise (UMO), la préfecture, la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles), les Jeunes agriculteurs (JA), le groupement de gendarmes de l'Oise, le Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise, et les familles rurales.

La campagne attire chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie. Pour les uns, la campagne est un espace réservé avant tout aux activités agricoles qui dépendent de la nature, de la météorologie et du vivant. Pour les autres, la campagne est un espace plein de promesses, la promesse d'une vie agréable et plus tranquille en lien avec la nature, l'environnement...

Une charte pour impliquer tous les acteurs : agriculteurs, maires et particuliers

Des conflits naissent de ces perceptions et de ces attentes différentes. *«Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux se respecter»*, c'est le principe même de cette charte de bon voisinage. C'est un outil qui permet de mieux faire connaître les pratiques agricoles aux habitants du monde rural tout en rappelant les engagements mutuels des agriculteurs, des particuliers et des maires des communes.

Ces engagements ont été étudiés, débattus et validés par l'ensemble des signataires de cette charte. Ils sont le fruit d'un consensus. Cette charte est composée du document cadre qui détaille l'ensemble de ces engagements.

Signée le 21 novembre dernier, elle est dès à présent, consultable sur les sites internet de la chambre d'agriculture des Hauts de France et du Conseil départemental de l'Oise.

Les engagements en tant que Maire :

- Faire appliquer la réglementation,
- Anticiper et être force de proposition pour éviter les conflits de voisinage,
- Veiller à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes liées à l'agriculture,
- Assurer la circulation des engins agricoles dans la commune,
- Élaguer les haies conformément à la réglementation.

Les engagements en tant qu'agriculteur :



- Être à l'écoute et mieux faire connaître son activité et ses projets,
- Ne pas hésiter à prévenir ses voisins, en cas de bruit prolongé et intense,

- Enfouir le plus rapidement possible les matières organiques (fumier, boue, lisier, compost...) à proximité des habitations, après épandage,
- Éviter de faire des traitements en période venteuse pour éviter les dispersions,
- Signaler par des panneaux les travaux agricoles et nettoyer la chaussée en cas de salissures (terre, boue...),
- Cultiver de manière à éviter les ruissellements excessifs,
- Élaguer les haies conformément à la réglementation,
- Orienter les enrouleurs ou les rampes pour ne pas monder la chaussée en cas d'irrigation.

Les engagements en tant que particulier :

- Comprendre les atouts et contraintes de l'activité agricole,
- Emprunter les chemins ruraux ou les chemins de randonnées pédestres, et ne pas traverser les prairies et champs cultivés,
- Respecter la campagne et ne pas jeter de déchets y compris végétaux,
- Ne pas pénétrer dans les corps de ferme qui sont des propriétés privées, sans l'accord de l'exploitant,
- Tenir les chiens en laisse afin d'éviter d'effrayer les troupeaux,
- Ne pas cueillir les légumes, fruits ou céréales,
- Élaguer les haies conformément aux usages locaux,
- Choisir la conduite douce et faire attention à la vitesse sur les routes,
- Faciliter le passage des véhicules agricoles.



A partir d'avril 2018, la nouvelle génération de compteurs d'électricité va se développer. Tous les clients, particuliers et professionnels seront concernés. Un courrier vous sera adressé pour vous informer de la date d'intervention. **Ce remplacement est totalement gratuit.**

Les avantages du nouveau compteur :

- Un réseau plus fiable : les pannes sont détectées plus rapidement permettant aux équipes d'ENEDIS de réagir plus vite;
- Consommation maîtrisée que vous pouvez suivre sur votre espace personnel à l'adresse www.enedis.fr/linky
- Les prestations habituelles (relevés, changement de puissance, mise en service...) sont faites sans RDV.

Pour en savoir plus www.compteur-linky.fr

Une question sur le logement ou l'énergie ? Consultez gratuitement l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise (ADIL 60)

Rôle et mission : Les ADIL sont des associations agréées par le Ministère en charge du Logement, créées par les Conseils Départementaux. Les ADIL font partie d'un réseau national animé par l'ANIL. L'ADIL 60 est présidée par Madame Sandrine De Figueiredo, Vice Présidente du Conseil Départemental de l'Oise.

La mission des ADIL est définie par l'article L366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette mission est la délivrance d'une information juridique financière et fiscale, gratuite, neutre et objective.

Les consultations portent principalement sur les rapports locatifs, le conseil en accession à la propriété et les simulations financières, le droit de la copropriété, la fiscalité du logement, l'amélioration de l'habitat, le droit de la famille appliqué au logement, la lutte contre l'habitat non décent et indigne, la prévention des impayés et des expulsions, le droit de l'urbanisme, les relations de voisinage, l'accès au logement.

L'ADIL de l'Oise présente la particularité d'être un Espace Info Énergie, agréé par l'ADEME, offrant ainsi à ses usagers et à ses partenaires 2 missions de service public indispensables et complémentaires.

Ce que fait l'ADIL :

- Donner gratuitement, notamment au travers de ses consultations, une information juridique financière et fiscale, neutre et objective au logement. Les conseils en accession mixent informations juridiques et informations financières. Ils peuvent se prolonger de simulations financières, moments privilégiés de pédagogie de l'accession et de la technique bancaire.
- Favoriser l'accès de tous à cette information, notamment par des actions de communication, de formation, par la publication de dossiers et de fiches informatives et pédagogiques et par l'utilisation de moyens multimédias et internet.
- Favoriser l'information de tous les acteurs de l'habitat, professionnels ou non, publics ou privés, par la remontée d'informations, par la publication d'enquêtes et d'études. Favoriser les échanges entre ces différents acteurs, notamment par des rencontres et tables rondes.

L'équipe de l'ADIL 60 vous reçoit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

La permanence téléphonique vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Siège social: 17 rue Jean Racine 60000 BEAUVAIS Tél.: 03 44 48 61 30 Fax: 03 44 45 46 74

E-mail: adil60@wanadoo.fr